

ACTUALITÉS

Le guichet « Appui technique » de l'ANFICT : un instrument au service des collectivités territoriales pour une maîtrise d'ouvrage de qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation, le Niger a créé l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), dont la mission est de gérer et répartir les subventions de l'Etat et des partenaires destinées aux collectivités territoriales.

Le mécanisme de subvention de l'Agence est organisé en quatre guichets distincts qui permettent aux collectivités d'accéder aux financements.

A ce jour, seuls les guichets « Subvention au fonctionnement » et « Subvention aux investissements des collectivités territoriales » sont opérationnels. Ainsi, au travers de ces guichets, l'ANFICT procède depuis 2014 au transfert des dotations annuelles du Fonds d'appui à la décentralisation (FAD) et du Fonds de péréquation (FP), ainsi que des fonds des partenaires techniques et financiers (PTF), au profit des collectivités territoriales.

En revanche, les modalités d'alimentation et les procédures de fonctionnement du guichet « Appui technique » n'ont pas encore été réellement précisées.

Le guichet « Appui technique » doit permettre de faire face aux besoins de renforcement des compétences des collectivités territoriales, par le financement de formations, d'activités d'appui-conseil et d'appui technique. Afin que ce guichet puisse remplir ce rôle, l'ANFICT a engagé des réflexions pour se doter d'un cadre conceptuel sobrement intitulé : « Concept » pour le guichet « Appui technique ».

L'élaboration de ce « Concept », soutenu par le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne Gouvernance (ProDEC) de la GIZ, a abouti à la réalisation d'une étude sur l'opérationnalisation du guichet « Appui technique ».

Cette étude, élaborée en collaboration avec le Haut-commissariat à l'Initiative 3N et avec l'appui conjugué des coopérations suisse, danoise, luxembourgeoise et allemande en cofinancement avec l'Union Européenne, répertorie les pistes pour opérationnaliser le guichet « Appui technique », dont la pierre angulaire sera le plan de renforcement des capacités, élaboré par les collectivités elles-mêmes.

Ce plan vise à répondre, de manière adaptée, aux véritables besoins de renforcement de capacités exprimés par les collectivités elles-mêmes.

Ces plans n'ont pas la prétention d'être exhaustifs et de pouvoir tout résoudre. Ce qui importe, c'est la dynamique interne qu'ils vont susciter. Par conséquent, les plans sont appelés à être itératifs, régulièrement ajustés et flexibles.

Ils seront mutualisés aux niveaux départemental et régional afin d'identifier des actions communes qui pourront être mises en œuvre par des prestataires, comme le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT).



L'atelier de restitution de l'étude sur l'opérationnalisation du guichet « Appui technique »

A cet effet, les activités du guichet « Appui technique » s'inscrivent pertinemment dans le cadre de la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation, que le Gouvernement a adopté en 2012, sans d'ailleurs se cantonner aux seules formations.

En effet, à travers ce guichet, les collectivités territoriales pourront financer, entre autres, des formations, des échanges de bonnes pratiques, des activités d'accompagnement dans l'exercice des fonctions ou encore des études de préféabilité des investissements.

Le guichet sera alimenté par un fonds d'appui technique, qui comprendra une dotation de l'Etat et un prélèvement sur les fonds d'investissement, au travers la signature d'une convention avec les PTF ou directement par des conventions de partenariat.

Les collectivités pourront introduire des requêtes auprès des délégations régionales de l'ANFICT, qui sont actuellement installées à Dosso, Tahoua, Maradi, et Zinder et couvrent l'ensemble du territoire du Niger.

Les requêtes seront examinées par un comité ad hoc composé du délégué régional de l'ANFICT, d'un représentant de l'administration territoriale et d'un représentant des faïtières des collectivités.

Par la suite, les collectivités signeront une convention de financement, relative à l'activité acceptée, avec la direction générale de l'ANFICT, dans les limites des droits de tirage ouverts pour les collectivités territoriales.

Une fois opérationnel, le guichet « Appui technique » constituera un réel instrument au service des collectivités territoriale, qui permettra le renforcement de leur maîtrise d'ouvrage, de la gouvernance locale, ainsi qu'une gestion efficace des finances publiques.

Mme Alfari Hadiza Saley
Directrice générale de l'ANFICT

La planification régionale au Niger, une dynamique en construction avec des défis à relever

Le Code Général des Collectivités Territoriales du Niger confère à la région, collectivité territoriale, une vocation essentiellement économique, sociale et culturelle. Ses missions concernent la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel. La loi fait obligation aux conseils régionaux de se doter d'un Plan de Développement Régional (PDR), qui constitue un document d'orientation en faveur d'un développement régional harmonieux, équilibré et intégré, tenant compte des forces et des faiblesses de la région ainsi que des potentialités et menaces.

Sur la base du guide national conçu à cet effet, le ProDEC, au travers un cofinancement de l'Union européenne, a appuyé les conseils régionaux d'Agadez, Tahoua et Tillabéri dans le processus d'élaboration de leurs PDR. Pour la région d'Agadez, le processus a été financé par le ProDEC et pour les régions de Tahoua et Tillabéri, il a été financé en partenariat avec le Programme d'Actions Communautaires (PAC) et l'UNICEF.

Les conseils régionaux des trois régions ont également contribué au financement du processus, dans le cadre d'un soutien reçu au titre du budget national. Ils ont piloté la conduite du processus au travers de comités d'élaboration, mis en place à cet effet, et avec l'accompagnement de facilitateurs qu'ils avaient recrutés pour la circonstance. Les processus d'élaboration ont permis l'adoption des PDR par les conseils régionaux des trois régions concernées, ainsi que leur approbation par les gouverneurs, autorités de tutelle des régions. Les PDR ont ensuite été édités et diffusés auprès des acteurs régionaux et des PTF.

A la fin des processus d'élaboration, le ProDEC a également appuyé le ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement des Territoires et les conseils régionaux dans l'organisation d'un atelier national de capitalisation du processus d'élaboration en vue, au regard des enseignements tirés de cette première expérience, d'améliorer le cadre méthodologique, ainsi que la démarche d'élaboration des plans de développement régionaux, incluant l'évaluation. Cet atelier, qui s'est tenu les 28, 29 et 30 novembre 2016 à Niamey a été présidé par M. Abdou Amani, Ministre du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, en présence de M. Laouan Magagi, Ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, ainsi que de plusieurs autres personnalités, tant du niveau central que régional et local.

L'atelier a abouti à l'élaboration d'un diagnostic approfondi de la conduite du processus en se fondant sur les expériences



Participants à l'atelier de validation du PDR Agadez

conduites par les sept régions du Niger. Parmi les principales préoccupations soulevées dans ce diagnostic, les participants ont mis en exergue les coûts élevés d'élaboration des plans de développement régionaux et de mise en œuvre des actions programmées, le caractère holistique et trop global des PDR qui intègrent tous les investissements (Etat, régions, communes, PTF), mais aussi les faiblesses des stratégies de communication mises en place.

Enfin, pour soutenir la mise en œuvre des PDR, le ProDEC, au travers le cofinancement octroyé par l'Union Européenne, a pris en charge pour les trois régions l'élaboration des trois dossiers de projets extraits des PDR. Ces dossiers, présentant les projets prioritaires élaborés et validés par les conseils régionaux, abordent selon les régions les questions liées à (i) la production agro-pastorale, (ii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) la formation professionnelle des jeunes, (iv) la promotion du tourisme et de l'artisanat et (v) la gestion des risques migratoires. Pour la région d'Agadez, le ProDEC a également appuyé l'organisation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers à Niamey, pour une mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des projets issus du PDR.

Aujourd'hui, les défis à relever pour l'ensemble des conseils régionaux restent : (i) l'affirmation du rôle de leadership dévolu aux conseils régionaux en matière de développement régional, (ii) la capacité des conseils régionaux à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées de manière participative avec les communautés et enfin, (iii) un suivi-évaluation efficace de la mise en œuvre du PDR et la redevabilité sociale.

MAMAN SALIFOU, ProDEC-GIZ



Participants à l'atelier de capitalisation du processus

Le cofinancement Union Européenne : une contribution à la modernisation

La Coopération Technique Allemande (GIZ) a signé une convention de délégation avec l'Union Européenne (UE) en 2014, pour la période allant de janvier 2014 à décembre 2016, visant à soutenir le pilotage et la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Ainsi, dans le cadre de l'exécution de cette convention, et en vue de contribuer à la modernisation et l'amélioration de la fourniture des services de qualité au niveau local, le ProDEC, en partenariat avec le Haut-commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME) et les communes, s'est engagé à appuyer l'expérience pilote des services publics ambulants (SPA) dans les communes de Tchintabaraden et d'Ingal, mais a aussi soutenu la modernisation de la gestion de la documentation et de l'archivage communal.

En ce qui concerne le service public ambulant, deux véhicules de marque Land Cruiser hard-top ont été acquis par la GIZ sur fonds de l'Union européenne et mis à la disposition desdites communes pour servir aux missions de prestation des services publics. Cet appui a contribué non seulement à la création des conditions permettant aux communes les plus défavorisées, en particulier celles des zones pastorales, d'assumer leurs missions d'offre de service public vis-à-vis des populations, mais a aussi participé au renfor-



Les archivistes recevant l'encadrement technique

cement de la collaboration entre les communes et les Services techniques déconcentrés (STD). Ces moyens sont utilisés par les communes dans divers domaines, notamment la santé humaine et animale, l'hydraulique, l'agriculture, l'environnement, l'état-civil, l'éducation, la mobilisation des recettes (impôts et taxes), la sensibilisation des populations sur divers thèmes et le suivi des activités des communes.



Le Préfet de Tchintabaraden recevant le véhicule SPA



L'Archiviste de la ville Tahoua classant les documents

Après deux années de mise en œuvre des services publics ambulants, le ProDEC a aidé le Haut-commissariat à la modernisation de l'Etat et les communes à capitaliser sur cette expérience pilote réalisée dans sept communes du Niger, dont deux avec l'appui du ProDEC, deux avec l'appui de l'UNICEF et trois avec l'appui de la coopération française. L'atelier de capitalisation a permis de relever la pertinence et l'utilité du service public ambulant en termes de réponse aux besoins réels des populations rurales.

Au titre des succès enregistrés, il faut noter (i) le rapprochement du service public communal au plus près des populations, (ii) le renforcement des capacités des communes à délivrer des services publics aux citoyen(ne)s (état civil, santé, etc.), (iii) le renforcement des capacités des communes à améliorer la mobilisation des ressources internes; (iv); le rapprochement de la tutelle, de la commune et des STD dans une gérance concertée et (v) la culture d'optimisation et de mutualisation des moyens qui s'instaure progressivement entre les différents acteurs communaux. Il importe de noter que le service public ambulant a reçu un prix de la part du Centre

Africain de formation et de recherche administrative pour le développement (CEFRAD), lors du 12eme forum sur la modernisation de l'administration publique et des institutions de l'Etat tenu en juin 2016 à Tanger (Maroc). Le « prix panafricain du service public » est un encouragement pour la promotion des initiatives et innovations permettant l'amélioration de la qualité des prestations des services publics rendus aux citoyen(ne)s. Notons qu'au vu des acquis du SPA et de son importance dans l'amélioration des conditions de vie des populations, il importe d'œuvrer pour sa pérennisation et sa mise à échelle au niveau national.

Outre le service public ambulant, le ProDEC/GIZ et l'Union Européenne, par l'entremise du HCME, ont appuyé la modernisation de la gestion de la documentation et des archives dans les six communes de Tahoua, Tabalak, Agadez, Arlit, Torodi et Hamdallaye, au travers la mise en place d'un centre communal de gestion de la documentation et des archives, une condition indispensable pour garantir le fonctionnement de l'administration communale et conserver sa mémoire.

Pour garantir la pérennité, avec l'appui du ProDEC, les agents chargés de la gestion des centres ont bénéficié de l'encadrement technique in situ des directions régionales de la documentation et des archives. Outre les dispositifs de classement et d'archives physiques des documents, trois bases de données archivistiques et une base de données bibliographiques ont été conçues et rendues opérationnelles.

*Edition sous la supervision
de M. Hama Seyni, Coordonnateur du
secrétariat commun des PTF
du secteur « Décentralisation
et développement local »*

*Ce numéro est financé par la DUE
Sctptfniger.decentralisation@gmail.com
www.ptfdecentralisationniger.or*

Abdou Soumaila
Conseiller Technique, Antenne ProDEC Tahoua